

### Direction Générale des Services

Tél : 03 87 80 11 25 Fax : 03 87 51 77 16 www.ville-maizieres-les-metz.fr direction-generale@maizieres-les-metz.fr

### ———— séance — <sub>du</sub> conseil municipal

Séance du : 25 septembre 2014

A 18 heure(s)

27 conseillers présents sur 33 en exercice

**Etaient présents :** M. FREYBURGER, M. LEONARD, Mme DEBRAS, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROUR, Mme CABALLE, M. FOURRIER, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme ECKER, M. POLLO, Mme BOUZIANE, Mme FORFERT, M. PAULCSAK, M. CAEILLETE, Mme LELUBRE, Mme MAIAU, M. LEGRAND, M. BALDINI, Mme THIROLOIX, M. BEBING, M. CARRELLI, M. MEIGNEL, Mme LEDERMANN.

**Etaient absents excusés :** Mme RIBLET (qui a donné procuration de vote à Mme SARTOR), M. CASAGRANDA (qui a donné procuration de vote à M. ZAROUR), M. CERF (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), M. TERRIER (qui a donné procuration de vote à M. BEBING), Mme WERTHE (qui a donné procuration de vote à M. CARRELLI), Mme GLOGOWSKI (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL).

Etait absent sans excuse: Néant.

Secrétaire de séance : Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

Assistait en outre à la séance : M. PECHEUX, Directeur Général des Services.

### **SOMMAIRE**

1 / Affaires financières	3
1.1 / Budget Primitif 2014 – Décision Modificative n°1	3
1.2 / Sortie de l'actif des biens de faible valeur – Année 2014	5
1.3 / Droit de place du marché hebdomadaire dominical	8
1.4 / Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) – Rapport d'utilisation 2013	8
1.5 / Avance sur subvention 2015 au Maizières Athlétic Club	9
2 / Affaires de personnel	9
2.1 / Fixation du nombre des représentants du personnel au sein du Comité Technique (CT) et création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)	9
3 / Affaires urbanistiques et environnementales	10
3.1 / Contrat de bail avec la Société FREE Mobile	10
3.2 / Avis concernant le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Trois Vallées	11
4 / Divers	11
4.1 / Chasse communale – Désignation des membres de la Commission Consultative et affectation du produit de location du droit de chasse	11
4.2 / Politique locale de la sécurité – Création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)	12

Constatant que le quorum est atteint, le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier reçu en Mairie le 3 septembre dernier, Mme Cemile BATI élue sur la liste « Maizières Ensemble » a donné sa démission du Conseil Municipal dans les conditions prévues par l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, elle est remplacée par M. Jean-Pierre BALDINI, le suivant sur la liste précitée.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de M. Jean-Pierre BALDINI.

Il invite ensuite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 29 août dernier ; celui-ci est adopté avec 26 voix pour et 7 voix contre.

La lecture de l'ordre du jour étant effectuée, le Maire invite les Conseillers Municipaux à s'exprimer sur diverses questions en fin de séance.

Aucune question n'étant posée, le Maire cède la parole à Mme Christine CABALLE, Adjointe au Maire, afin de donner lecture du point relatif à la première décision modificative à voter relative au Budget Primitif 2014.

#### 1 / Affaires financières -

#### 1.1 / Budget Primitif 2014 – Décision modificative n° 1 -

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 voix contre,

**VU** le Budget Primitif 2014 voté le 29 avril 2014,

l'exposé du Maire entendu,

**<u>VOTE</u>** la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif de l'exercice 2014, laquelle se traduit par les transferts de crédits suivants :

	Section de Fonctionnement							
Section	Chapitre	Article	Libellé du compte	DEPENSES	RECETTES			
F	11	6064	Fournitures administratives	6 000,00				
F	011	60628	Autres fournitures non stockées	4 163,00				
F	011	611	Contrats de prestations de services avec les entreprises	64 000,00				
F	011	616	Primes d'assurances	2 800,00				
F	011	61522	Entretien des bâtiments	3 480,00				
F	011	6232	Fêtes et cérémonies	2 970,00				
F	011	6257	Réception	150,00				
F	11	6288	Autres services extérieurs	11 800,00				
F	011	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	50,00				
TOTAL C	HAPITRE 0	11 – CH	ARGES A CARACTERE GENERAL	95 413,00				

		1	Section de Fonctionnement	,	
Section	Chapitre	Article	Libellé du compte	DEPENSES	RECETTES
F	012	64111	Rémunération principale titulaire	95000	
F	012	64131	Rémunération principale non-titulaire	100 000,00	
F	12	64162	Emplois d'avenir	25 000,00	
TOTAL CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL				220 000,00	
F	013	73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	-364 445,00	
TOTAL C	HAPITRE 0	13 – ATT	ENUATION DE DEPENSES	-364 445,00	
F	65	657362	Subvention de fonctionnement au CCAS	10 824,00	
F	65	6574	Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	18 100,00	
F	65	658	Charges diverses de gestion courante	1 332 766,58	
TOTAL C	HAPITRE 6	5 – AUTI	RES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 361 690,58	
F	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 500,00	
TOTAL C	HAPITRE 6	7 – CHA	RGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	
F	73	7322	Dotation de solidarité communautaire		1 538 850,00
TOTAL C	HAPITRE 7	3 – IMPC	OTS ET TAXES		1 538 850,00
F	74	74123	Dotation de solidarité urbaine		33 331,00
F	74	74712	Emplois d'avenir		18 750,00
TOTAL C	HAPITRE	74 – DOT	ATIONS ET PARTICIPATIONS		52 081,00
F	78	7875	Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles		2 000,00
TOTAL C	TOTAL CHAPITRE 78 – REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				2 000,00
F	023	023	Virement à la section d'investissement	278 772,42	
TOTAL C	HAPITRE 0	23 – VIR	EMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	278 772,42	
			TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 592 931,00	1 592 931,00

Section d'investissement						
Section	Chapitre	Article	Libellé du compte	DEPENSES	RECETTES	
I	021	021	Virement de la section de fonctionnement		278 772,42	
TOTAL C	HAPITRE 0	21– VIRE	MENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		278 772,42	
I	024	024	Produit des cessions d'immobilisation		1 500,00	
TOTAL C	TOTAL CHAPITRE 024 – PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION				1 500,00	
I	10	10223	Taxe locale d'équipement	1 550,00		
TOTAL C	HAPITRE 1	0 – DOT	ATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 550,00		
I	13	1321	Subvention État et établissements nationaux		1 415,00	
I	13	1342	Produits des amendes de police		9 378,00	
TOTAL C	HAPITRE 1	3 – SUB\	/ENTIONS D'INVESTISSEMENT		10 793,00	

Section d'investissement							
Section	Chapitre	Article	Libellé du compte	DEPENSES	RECETTES		
I	20	2031	Frais d'études	14 972,00			
I	20	2051	Concessions, droits similaires	10 000,00			
TOTAL C	HAPITRE 2	0 – IMM	OBILISATIONS INCORPORELLES	24 972,00			
I	21	2111	Terrains nus	98 000,00			
I	21	2121	Plantation d'arbres et d'arbustes	8 000,00			
I	21	2132	Immeubles de rapport	10 879,00			
l	21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	6 966,00			
I	21	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	22 500,00			
	21	21578	Autre matériel et outillage de voirie	30 000,00			
I	21	2183	Matériel de bureau et informatique	12 664,34			
I	21	2188	Autres immobilisations corporelles	75 534,08			
TOTAL C	HAPITRE 2	264 543,42					
TOTAL S	ECTION D	291 065,42	291 065,42				

TOTAL FONCTIONNEMENT	1 592 931,00	1 592 931,00
TOTAL INVESTISSEMENT	291 065,42	291 065,42

#### 1.2 / Sortie de l'actif des biens de faible valeur - Année 2014 -

Mme CABALLE poursuit en proposant la sortie de l'actif des biens de faible valeur pour cette année 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

<u>VU</u> l'instruction budgétaire et comptable M14 visant notamment à améliorer la dimension patrimoniale des comptes des Collectivités Locales,

<u>VU</u> les circulaires interministérielles n° NOR/FPP/A/96/10112/C du 31 décembre 1996 et n° NOR/INT/B/97/00186/C du 7 novembre 1997 ainsi que n° NOR/ECO/R/98/06020/C du 31 décembre 1998 et NOR/INT/B/00/0002/C du 22 décembre 1999 relatives aux travaux de recensement des immobilisations et d'ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif,

<u>VU</u> la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2007 fixant le seuil des biens de faible valeur amortissables sur un an à 500 €,

**CONSIDERANT** que les biens détaillés au tableau annexé à la présente délibération sont totalement amortis au 31 décembre 2013 :

**VALIDE** l'état des immobilisations récapitulées ci-dessous :

СОМРТЕ	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DES BIENS	DATE ENTRÉE	VALEUR D'ACQUISITION *	VNC**
2158	1538	GOULOTTE D'EVACUATION MATERIEL ESPACES VERTS	01/01/2005	479.99	0.00
2158	4067	COURONNES DIAMANT POUR CAROTTEUSE ATELIER MUNICIPAL	12/11/2012	462.85	0.00
2158	4068	VISSEUSE MAKITA 18V ATELIER MUNICIPAL	02/11/2012	465.45	0.00
COMPTE 2158 :AUTRE INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES				1 408.29	0.00
2183	3962	TOUR INFORMATIQUE AVEC SYSTEME ECOLES MATERNELLES	13/03/2012	480.62	0.00
2183	4038	ACCESSOIRES ORDINATEUR ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	25/09/2012	34.68	0.00
2183	4057	ECRAN DE VIDEO PROJECTEUR ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	24/10/2012	261.93	0.00
2183	4058	MULTIPACK EPSON ECOLE MATERNELLE PREDELES	04/10/2012	90.97	0.00
2183	4060	VIDEOPROJECTEUR ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	09/10/2012	377.94	0.00
2183	4061	MATERIEL INFORMATIQUE SATA3 ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	26/10/2012	220.62	0.00
2183	4065	LECTEUR DVD ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	08/11/2012	208.00	0.00
2183	4078	ORDINATEUR ECOLE MATERNELLE PASTEUR	22/11/2012	499.78	0.00
2183	4081	TABLETTE SAMSUNG SERVICE INFORMATIQUE	28/11/2012	326.90	0.00
2183	4093	ORDINATEUR ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	12/12/2012	495.30	0.00
2183	4102	SONO BEHRINGER EPA 40 ECOLE MATERNELLE VAL MAIDERA	18/12/2012	142.32	0.00
2183	4107	ORDINATEUR ECOLE MATERNELLE PASTEUR	20/12/2012	416.99	0.00
COMPTE 21	83 : MATÉRIE	L DE BUREAU ET INFORMATIQUE		3 556.05	0.00
2184	609	COMBINE CUISINE TABLE ECOLE MATERNELLE PREDELES	01/01/2003	305.00	0.00
2184	614	MOBILIER ET PETIT EQUIPEMENT MEDIATHEQUE	01/01/2003	196.66	0.00
2184	618	FAUTEUILS A ROULETTES POLICE MUNICIPALE	01/01/2003	400.00	0.00
2184	619	MOBILIER ET PETIT EQUIPEMENT MEDIATHEQUE	01/01/2003	464.85	0.00
2184	621	MEUBLES VIDEO ECOLE MATERNELLE PASTEUR	01/01/2003	421.15	0.00
2184	622	TABLES DE PROJECTION ECOLE MATERNELLE PREDELES	01/01/2003	89.70	0.00
2184	623	MEUBLES BAS TABLETTES ECOLE ELEMENTAIRE LES ECARTS	01/01/2003	339.66	0.00
2184	624	ARMOIRE MONOBLOC ECOLE ELEMENTAIRE LES ECARTS	01/01/2003	257.95	0.00
2184	626	MEUBLE CLASSEUR DOSSIERS SUSPENDUS SERVICE RESSOURCES HUMAINES	01/01/2003	257.02	0.00
2184	627	BIBLIOTHEQUE ECOLE MATERNELLE PASTEUR	01/01/2003	143.00	0.00
2184	630	MEUBLE DE RANGEMENT ECOLE MATERNELLE PASTEUR	01/01/2003	148.10	0.00
2184	632	TABLE INFORMATIQUE ECOLE ELEMENTAIRE LES ECARTS	01/01/2003	384.60	0.00
2184	636	BUREAU ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	01/01/2003	300.00	0.00
2184	640	GARAGE MINIATURE BOIS ECOLE MATERNELLE PREDELES	01/01/2003	188.90	0.00
2184	641	ARMOIRE ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	01/01/2003	449.46	0.00
2184	645	TAPIS ECOLE MATERNELLE BRIEUX	01/01/2003	394.00	0.00
2184	648	DESSERTE MOBILE SERVICE FINANCIER	01/01/2003	167.40	0.00
2184	650	ARMOIRES PORTES BATTANTES PERISCOLAIRE D. MATHIEU	01/01/2003	361.60	0.00
2184	652	MEUBLE AUDIOVISUEL COFFRE ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	01/01/2003	238.00	0.00

СОМРТЕ	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DES BIENS	DATE ENTRÉE	VALEUR D'ACQUISITION *	VNC**
2184	654	BIBLIOTHEQUE ECOLE MATERNELLE PASTEUR	01/01/2003	254.30	0.00
2184	3991	BLOC 12 TIROIRS ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	26/06/2012	351.60	0.00
2184	3992	ARMOIRE ECOLE MATERNELLE PASTEUR	26/06/2012	301.39	0.00
2184	4037	MEUBLE MULTIMEDIA ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	25/09/2012	381.52	0.00
2184	4040	BUREAU ECOLE MATERNELLE VAL MAIDERA	25/09/2012	449.70	0.00
2184	4041	MINI CUISINE ECOLE MATERNELLE PREDELES	25/09/2012	99.00	0.00
2184	4053	TABLE DE VIDEO PROJECTEUR ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	24/10/2012	190.16	0.00
2184	4056	BIBLIOTHEQUE ECOLE MATERNELLE BRIEUX	26/10/2012	220.00	0.00
2184	4080	TABLE ET CHAISES ECOLE ELEMENTAIRE LES ECARTS	29/11/2012	439.69	0.00
2184	4082	CHAISES RIZO ET PORTEMANTEAU MEDIATEUR CCAS	28/11/2012	173.18	0.00
2184	4083	PRESENTOIR A REVUES MAISON DE L'EMPLOI	28/11/2012	425.19	0.00
2184	4084	3 BACS A ALBUMS ESPACE RENCONTRE	28/11/2012	272.29	0.00
2184	4085	Armoire a rideaux de menage atelier Municipal	28/11/2012	376.74	0.00
2184	4098	ARMOIRE 12 TIROIRS ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	18/12/2012	351.60	0.00
2184	4099	TABLES ECOLE ELEMENTAIRE LES ECARTS	18/12/2012	457.74	0.00
2184	4100	BIBLIOTHEQUE ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	18/12/2012	230.83	0.00
2184	4106	CHEVALET ET POUF ECOLE MATERNELLE CLAIR MATIN	20/12/2012	230.82	0.00
COMPTE 2	184 : MOBILIE	R		10 712.80	0.00
2188	1520	CONGELATEUR SALLE DES FETES	01/01/2005	494.00	0.00
2188	1587	LAVE-LINGE ECOLE MATERNELLE PASTEUR	01/01/2005	499.00	0.00
2188	1608	CAMERA ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	01/01/2005	310.96	0.00
2188	1609	TABLEAU ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	01/01/2005	352.10	0.00
2188	3946	MIXETTE YAMAHA SERVICE AUDIO	06/02/2012	250.00	0.00
2188	3947	ANEMOMETRE PERISCOLAIRE	16/02/2012	139.00	0.00
2188	3964	MATERIAUX JARDIN PEDAGOGIQUE PERISCOLAIRE	24/04/2012	378.60	0.00
2188	3965	PLANTES JARDIN PEDAGOGIQUE PERISCOLAIRE	24/04/2012	214.13	0.00
2188	3966	NATTES ECOLE MATERNELLE CLAIR MATIN	03/04/2012	406.20	0.00
2188	3979	ASPIRATEUR TASKI VENTO BATIMENTS ADMINISTRATIFS	30/05/2012	169.53	0.00
2188	3983	JEUX SPORTIFS ANIMATION PERISCOLAIRE	18/06/2012	400.30	0.00
2188	4004	PORTEURS INDIVIDUELS ET TROTTINETTES RAM	10/07/2012	454.50	0.00
2188	4007	PLASTIFIEUSE ECOLE MATERNELLE BRIEUX	03/07/2012	157.94	0.00
2188	4013	COMPRESSEUR MEULEUSE PONCEUR DECAPEUR PERISCOLAIRE	24/07/2012	489.23	0.00
2188	4015	COUCHETTES EMPILABLES TRAM POINT JEUNES	24/07/2012	166.19	0.00
2188	4016	COUCHETTES EMPILABLES PERISCOLAIRE DE LATTRE	24/07/2012	166.20	0.00
2188	4018	EXTINCTEUR CO2 ECOLE MATERNELLE LES ECARTS	30/07/2012	199.73	0.00
2188	4024	TABLEAU ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR	08/08/2012	451.90	0.00
2188	4036	VIDEO PROJECTEUR ECOLE ELEMENTAIRE BRIEUX	25/09/2012	478.40	0.00
2188	4042	COFFRET GAZ ESPACE ASSOCIATIF TRAM	24/10/2012	460.46	0.00
2188	4046	ASPIRATEUR TASKI VENTO MAIRIE	11/10/2012	169.53	0.00
2188	4049	ROBINET CHASSE D'EAU ESPACES LUDIQUES	25/10/2012	457.08	0.00
2188	4050	DISQUE DUR ECOLE MATERNELLE PASTEUR	04/10/2012	89.94	0.00

СОМРТЕ	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DES BIENS	DATE ENTRÉE	VALEUR D'ACQUISITION *	VNC**
2188	4052	TAPIS DE SPORT ECOLE MATERNELLE PREDELES	26/10/2012	486.02	0.00
2188	4064	VITRINE AFFICHAGE EXTERIEUR ECOLE MAT PREDELES	30/10/2012	490.36	0.00
2188	4076	TROTTINETTES ECOLE MATERNELLE PREDELES	22/11/2012	198.00	0.00
2188	4079	PLAQUE MURALE PLEXI ET INOX MEDIATHEQUE	26/11/2012	392.29	0.00
2188	4086	RADIO K7 CD USB ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	06/12/2012	179.39	0.00
2188	4087	TAPIS DE JEUX ECOLE MATERNELLE PREDELES	06/12/2012	137.78	0.00
2188	4091	LIT PLIANT PERISCOLAIRE DANY MATHIEU	11/12/2012	189.54	0.00
2188	4103	TABLEAU ECOLE MATERNELLE CLAIR MATIN	20/12/2012	198.53	0.00
2188	4105	VIDEOPROJECTEUR ECOLE MATERNELLE BRIEUX	19/12/2012	328.73	0.00
COMPTE 21	88 :AUTRE IN	10 441.72	0.00		
		26 118.86	0.00		

\* en €- \*\*Valeur Nette Comptable

<u>AUTORISE</u> la sortie comptable de l'actif des biens de faible valeur pour un montant global de 26 118,86 € inscrits à l'inventaire de 2003 à 2012,

**PRECISE** que ces biens restent la propriété de la Ville jusqu'à leur vente ou leur mise à la réforme.

#### 1.3 / Droit de place du marché hebdomadaire dominical -

M. Mehdi ZAROUR, Adjoint au Maire, est ensuite sollicité pour évoquer le droit de place à voter pour le marché hebdomadaire dominical.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VU** l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>VU</u> la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2014 supprimant le droit de place du marché hebdomadaire du jeudi,

**CONSIDERANT** l'importance de la mise en place de moyens techniques et de la présence de la police municipale pour la bonne organisation du marché hebdomadaire du dimanche matin,

**<u>DECIDE</u>** de fixer à partir du 1er octobre 2014 le tarif de droit de place pour les étals des commercants non-sédentaires installés lors du marché dominical à 1,80 € le mètre linéaire,

**PRECISE** que cette décision ne remet pas en cause la délibération du 18 juillet 2014 qui exonère du droit de place les commerçants non-sédentaires du marché hebdomadaire du jeudi.

#### 1.4 / Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) - Rapport d'utilisation 2013 -

Le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine pour l'exercice 2013 est soumis au vote par Mme Monique DEBRAS, Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VU** l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la somme de 48 284,00 € dont la Ville de Maizières-lès-Metz a été rendue bénéficiaire dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) au titre de l'année 2013,

**APPROUVE** le rapport qui lui a été présenté sur la thématique de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine perçue en 2013.

#### 1.5 / Avance sur subvention 2015 au Maizières Athlétic Club -

M. Pascal CICCONE, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de voter une avance sur subvention 2015 au Maizières Athlétic Club.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**<u>VU</u>** le courrier du Président du Maizières Athlétic Club du 27 août 2014,

**<u>DONNE</u>** son accord pour le versement par la Commune d'une avance de 15 000 € au Maizières Athlétic Club à imputer sur la subvention 2015.

#### 2 / Affaires de personnel -

# 2.1 / <u>Fixation du nombre des représentants du personnel au sein du Comité Technique (CT) et création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)</u> -

Le Maire reprend la parole afin d'exposer l'unique point relatif aux affaires de personnel.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

<u>VU</u> les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

<u>VU</u> la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

<u>**VU**</u> la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

<u>VU</u> la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1,

<u>VU</u> le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

<u>VU</u> le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié,

<u>VU</u> les délibérations du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 et du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du 30 juin 2008 portant création d'un Comité Technique Paritaire commun aux deux entités,

**CONSIDERANT** la consultation des organisations syndicales intervenue le 9 septembre 2014, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

<u>CONSIDERANT</u> l'intérêt de disposer d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) unique compétent pour l'ensemble des agents de la Collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

<u>CONSIDERANT</u> que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1er janvier 2014 fixés à 225 agents pour la Commune et 53 agents pour le CCAS permettent la création d'un CHSCT commun,

**CONSIDÉRANT** que l'effectif apprécié au 1er janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel pour le CT est de 278 agents,

**CONSIDÉRANT** que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 9 septembre 2014, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

**<u>DECIDE</u>** la création d'un CHSCT commun compétent pour les agents de la Collectivité et du CCAS.

**FIXE** à trois le nombre des représentants titulaires du personnel et en nombre égal celui des représentants suppléants, tant pour le CHSCT que pour le CT,

**DECIDE** d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité et du CCAS égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ; ce nombre est fixé à trois pour les représentants titulaires de la Collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale avec un nombre égal de suppléants tant pour le CHSCT que pour le CT,

**<u>DECIDE</u>** le recueil de l'avis des représentants de la Collectivité, tant pour le CHSCT que pour le CT.

#### 3 / Affaires urbanistiques et environnementales -

#### 3.1 / Contrat de bail avec la Société FREE Mobile -

Sur invitation du Maire, M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire, propose aux Conseillers Municipaux d'autoriser le Maire à signer un contrat de bail avec la Société FREE Mobile.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**CONSIDERANT** la demande faite par la Société FREE Mobile en vue d'obtenir la location d'une emprise foncière d'environ 5m² sur le site des ateliers municipaux situés Rue Joffre cadastré Section 02 n° 0361,

<u>AUTORISE</u> le Maire à signer la convention de location à intervenir avec la Société FREE Mobile et la Commune de Maizières-lès-Metz en vue de louer une emprise de 5m² environ située sur la parcelle communale ci-avant mentionnée ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent,

**FIXE** le loyer annuel du bail, charges incluses, à un montant global et forfaitaire de 1 500 € net ; ce loyer sera versé par FREE Mobile semestriellement d'avance le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année,

**PRECISE** que cette redevance annuelle sera indexée sur l'Indice de Révisions des Loyers (IRL) publié par l'INSEE,

**PRECISE** que ladite convention est consentie pour une durée de 12 années entières et consécutives et sera reconduite tacitement par période de six années entières et successives.

#### 3.2 / Avis concernant le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Trois Vallées -

M. LEONARD poursuit avec l'avis à donner par le Conseil Municipal sur le Plan de Protection de l'Atmosphère des Trois Vallées.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VU** les articles L 222-4 à L 222-7 et R 222-13 à R 222-36 du Code de l'Environnement,

<u>VU</u> l'arrêté préfectoral du 6 mars 2008 approuvant le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Trois Vallées,

<u>VU</u> la lettre de transmission du Préfet en date du 2 juillet 2014 lançant la révision dudit Plan de Protection de l'Atmosphère des Trois Vallées,

**EMET** un avis favorable au projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère des Trois Vallées.

#### 4 / Divers -

# 4.1 / Chasse communale – Désignation des membres de la Commission Consultative et affectation du produit de location du droit de chasse -

M. Serge BARBIER, Conseiller Municipal, propose de désigner les membres de la Commission Consultative de la Chasse et d'affecter le produit de location du droit de chasse.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

<u>**VU**</u> le Code Rural et notamment les dispositions particulières relatives à l'administration de la chasse sur le ban communal dans les Communes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,

VU les articles L.429-1 et L.429.18 du Code de l'Environnement,

<u>VU</u> l'arrêté préfectoral n° 2014-DDT-SERAF-UFC N° 55 en date du 25 juillet 2014 portant approbation du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales,

**CONSIDERANT** que le précédent bail de location de la chasse communale arrivera à expiration le 1er février 2015,

<u>**DESIGNE**</u> M. Julien FREYBURGER, Maire, en qualité de Président de la Commission Consultative de la Chasse, ainsi que MM. Maurice LEONARD et Serge BARBIER en qualité de membres de cette même Commission,

**DECIDE**, suite à la réunion de consultation des propriétaires du 19 septembre 2014, de répartir le produit de location de la chasse entre les propriétaires.

# 4.2 / <u>Politique locale de la sécurité – Création d'un Conseil Local de Sécurité et de</u> Prévention de la Délinquance (CLSPD) -

M. LACK, Adjoint au Maire, propose aux Conseillers Municipaux de prendre acte de la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Associant les Services Communaux, le Préfet, le Procureur de la République, la Gendarmerie Nationale et Associations concernées, cet organe s'inscrira alors comme le cadre de la concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance à l'échelon communal, favorisera les échanges d'information entre ses membres, proposera au besoin des actions préventives ponctuelles donnant lieu à évaluation et définira, le cas échéant, des objectifs partagés par ses représentants pour lutter contre la délinquance, tout en cherchant à densifier le volet préventif.

La composition de cette instance relevant de la compétence du Maire, elle donnera lieu à la prise d'un arrêté municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire,

1er Vice-Président de Rives de Moselle,

Julien FREYBURGER